



VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 342

RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR UNE DÉPENSE MIXTE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DE LOGICIELS AINSI QUE SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LE PERSONNEL D'APPOINT REQUIS POUR LES MISES EN SERVICE DE SOLUTIONS D'AFFAIRES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

**Avis de motion donné le 6 mai 2008
Adopté le 21 mai 2008
En vigueur le 15 juin 2008**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement ordonne l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication dans certains domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 5 219 500 \$ pour l'acquisition du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 342

RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR UNE DÉPENSE MIXTE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DE LOGICIELS AINSI QUE SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LE PERSONNEL D'APPOINT REQUIS POUR LES MISES EN SERVICE DE SOLUTIONS D'AFFAIRES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi de contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication relativement à certains domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération sont ordonnés et une dépense de 5 219 500 \$ est autorisée à ces fins. Cette dépense est détaillée à l'annexe I du présent règlement.
- 2.** Afin d'acquitter cette dépense, la ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.
- 3.** Le partage de cette dépense et de l'emprunt en découlant entre la proximité et l'agglomération est fait en conformité des dispositions du *Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes*, R.R.A.V.Q. chapitre P-1 et ses amendements.
- 4.** Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
- 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération et des revenus généraux de la ville à l'égard de la dépense de proximité.
- 6.** La ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou participation financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement.
- 7.** Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé

pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INTÉGRATION TECHNOLOGIQUE – SECTEURS D’UTILISATION MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Ce projet inclut le matériel, le logiciel, les services professionnels et le personnel d’appoint afin d’effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d’affaires s’appuyant sur les technologies de l’information et des télécommunications, incluant notamment les domaines suivants :

- 1° les serveurs et leurs périphériques;
- 2° les équipements réseaux et de télécommunication;
- 3° les équipements téléphoniques;
- 4° les équipements et les logiciels de sécurité;
- 5° les autres équipements et les logiciels connexes.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L’estimation du coût du projet décrit à l’article 1 est de 1 752 000 \$.

Sous-total : 1 752 000 \$

CHAPITRE II

SYSTÈMES ADMINISTRATIFS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

3. Ce projet inclut le matériel, le logiciel, les services professionnels et le personnel d'appoint afin d'effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications, incluant notamment les domaines suivants :

- 1° les systèmes financiers et d'approvisionnements;
- 2° les systèmes de la paie et des ressources humaines;
- 3° la taxation, la facturation et la perception;
- 4° les autres systèmes afférents.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 3 est de 1 000 000 \$.

Sous-total : 1 000 000 \$

CHAPITRE III

SYSTÈMES GÉNÉRAUX

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

5. Ce projet inclut le matériel, le logiciel, les services professionnels et le personnel d'appoint afin d'effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications, incluant notamment les domaines suivants :

- 1° la gestion de relation avec la clientèle;
- 2° le système d'archivage et de repérage des documents;
- 3° les autres systèmes afférents;
- 4° le service en ligne et le site Web.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 6.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 est de 945 000 \$.

Sous-total : 945 000 \$

CHAPITRE IV

SYSTÈME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 7.** Ce projet inclut le matériel, le logiciel, les services professionnels et le personnel d'appoint afin d'effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications, incluant notamment les domaines suivants :

- 1° la gestion des ordres de travail;
- 2° la gestion des infrastructures municipales;
- 3° les autres systèmes afférents.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 8.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 7 est de 500 000 \$.

Sous-total : 500 000 \$

CHAPITRE V

PLANIFICATION ET ORGANISATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

9. Ce projet inclut le matériel, le logiciel, les services professionnels et le personnel d'appoint afin d'effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications, incluant notamment les domaines suivants :

- 1° la sécurité technologique;
- 2° la formation de la clientèle;
- 3° les autres méthodes, équipements, logiciels et systèmes afférents.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

10. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 9 est de 270 000 \$.

Sous-total : 270 000 \$

CHAPITRE VI

SOUTIEN AUX UTILISATEURS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

11. Ce projet inclut le matériel, le logiciel, les services professionnels et le personnel d'appoint afin d'effectuer les mises à jour, les études, les acquisitions, les mises en service de solutions d'affaires s'appuyant sur les technologies de l'information et des télécommunications, incluant notamment les domaines suivants :

- 1° les postes de travail;
- 2° les logiciels;

- 3° les imprimantes;
- 4° les équipements audio-visuels;
- 5° les équipements photographiques;
- 6° les autres équipements afférents.

SECTION II
ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 11 est de 752 500 \$.

Sous-total : 752 500 \$

TOTAL : 5 219 500 \$

Annexe préparée le 3 avril 2008 par :

Denis Deslauriers, directeur
Service des technologies de l'information
et des télécommunications

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement ordonnant l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication dans certains domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 5 219 500 \$ pour l'acquisition du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.